

## **Blé à l'EPFZ : mais qui pilote la recherche ?<sup>1</sup>**

**Quand un constructeur de moteur de Formule 1 invente un prototype, il le teste d'abord en laboratoire. Si les tests indiquent que le prototype est moins performant que les moteurs traditionnels, il s'épargnera la peine de le monter sur un châssis : il sait déjà que cela n'améliorera pas les performances du bolide. La règle vaut pour n'importe quelle entreprise humaine qui cherche à proposer une idée nouvelle, un produit ou un service nouveau. Par quel mystère devrait-il en être autrement quand il s'agit du blé transgénique ?**

Partenaires de l'initiative « stop OGM » pour un moratoire de cinq ans sur la production d'OGM en matière agricole, horticole et forestière, nous désirons que le peuple et les cantons suisses se donnent le temps de réfléchir avant d'accepter ou non l'utilisation des OGM en plein champ. Il faut en effet savoir qu'en raison des phénomènes non maîtrisables de la dissémination, la coexistence des agricultures avec et sans OGM est impossible à terme et que le processus irait irrémédiablement contre la liberté de choix des consommateurs.

Dans cette optique, le temps du moratoire devrait être consacré à l'étude des risques et des impacts de l'agriculture transgénique, notamment sur la base des expériences réalisées avec des produits génétiquement modifiés depuis quelques années aux Etats-Unis, au Canada ou en Argentine. Il s'agit d'obtenir des indications nettes et claires sur les risques pour la santé et pour l'environnement que comportent les nouvelles variétés transgéniques produites par les firmes biotechnologiques. Contrairement à une idée répandue par certains, nous attendons beaucoup de ces travaux scientifiques.

Le dernier épisode en date du feuilleton « Blé à l'EPFZ » n'est pourtant pas de nature à nous rassurer. De quoi s'agit-il ? L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) a réexaminé et avalisé, après l'avoir refusé une première fois, la demande de dissémination expérimentale de blé génétiquement modifié présentée par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). L'EPFZ demande l'autorisation d'étudier deux blés de printemps génétiquement modifiés en les disséminant sur une parcelle de 8 m<sup>2</sup> située à Lindau (superficie totale de l'essai : 90 m<sup>2</sup>). Les 1600 plantes expérimentales qu'il est prévu d'ensemencer contiennent, outre des gènes de tolérance aux herbicides et de résistance aux antibiotiques, un gène KP4, à savoir une «protéine tueuse» censée empêcher l'infestation du blé par la carie du blé. L'essai a pour objectif de vérifier si l'effet constaté en serre est également observable «en plein champ», c'est-à-dire dans des conditions naturelles.

Le pataquès fait autour de l'autorisation de tester du blé génétiquement modifié en plein champ est inquiétant, parce qu'il n'aurait jamais dû avoir lieu. Pourquoi ? Parce que cet essai est aussi absurde que le serait la décision de monter un moteur non performant sur un châssis de Formule 1 dans le but de l'améliorer.

C'est juste ce que souligne l'OFEFP dans son communiqué. En accord avec la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique, l'Office fédéral de l'environnement souligne en effet dans son communiqué que l'Ecole polytechnique « aurait pu mieux tenir compte des résultats de l'essai effectué auparavant en halle de végétation : à l'époque, en 2001, les blés

---

<sup>1</sup> Article paru le 1<sup>er</sup> décembre 2003 dans *Le Temps*, quotidien de Suisse romande.

KP4 n'avaient montré aucune résistance accrue aux champignons ; au contraire, les plantes étaient même légèrement plus atteintes que les espèces initiales. » L'OFEFP considère ainsi la dissémination expérimentale comme « peu utile », s'appuyant également sur le préavis de la Commission fédérale d'éthique pour le génie génétique dans le domaine non humain qui avait pris position, à l'unanimité de ses membres, contre l'essai pour deux raisons : il ne présente pas d'intérêt scientifique et il ne garantit pas la qualité scientifique qu'on peut en attendre. Rappelons au passage que des moyens de lutte naturels permettent déjà de se débarrasser aisément de la carie en cas d'infestation (lavage à l'eau des semences, par exemple).

Comment donc comprendre l'absurdité de la situation ? L'affaire du blé transgénique de l'EPFZ est uniquement l'occasion de mettre fin au moratoire sur les OGM qui prévaut, de fait, sur le territoire helvétique depuis une bonne dizaine d'années. Tel est l'enjeu de la bataille, ni plus, ni moins. Qu'importent alors l'utilité du blé transgénique et la qualité de ce projet « scientifique » ?

Dans cette perspective, il n'est pas étonnant que les mesures de précaution prises pour la réalisation de cet essai en plein champ puissent paraître excessives voire luxueuses à certains observateurs. Ainsi, il faudra couvrir les plantes transgéniques de tentes imperméables au pollen pendant la floraison, ne pas produire de semences de blé, de seigle ou de triticale à moins de 60 mètres, protéger la parcelle contre l'intrusion d'oiseaux et de rongeurs et en fermer l'accès aux personnes non autorisées, surveiller la parcelle pendant l'essai et durant l'année suivante, veiller que la construction génétique introduite ne se propage pas, etc.

Ce dispositif n'a pas pour seul objectif de satisfaire parfaitement aux exigences de sécurité, seules conditions que l'OFEFP puisse juridiquement opposer. Il doit surtout détourner notre attention de la valeur et du bien-fondé scientifiques et agronomiques de cette recherche. En d'autres termes, cet essai est un leurre censé cacher des chimères. Ironie mise à part, il est aisé de comprendre toute l'importance qu'accordent les partisans des OGM à cette autorisation.

- 1) Accordée à un projet scientifique inutile et sans intérêt, elle ouvrirait la porte à l'approbation future de n'importe quel essai d'OGM en plein champ, disqualifiant pour longtemps toute raison de refuser des demandes aussi déraisonnables que celle de l'EPFZ.
- 2) Ce blanc-seing, publiquement scellé au nom de la liberté de la recherche, condamnerait tout contrôle de la part des autorités sur les objectifs et les conditions de la recherche en matière de génie génétique. Cette absence de contrôle signifierait un droit à l'irresponsabilité des promoteurs du génie génétique.
- 3) Enfin, c'est une institution de recherche publique, l'EPFZ, qui ferraille contre une autre institution publique, l'OFEFP, pour faire passer un projet financé de surcroît par le Fonds national de la recherche scientifique. Une aubaine pour les promoteurs privés qui s'épargnent ainsi le feu de la critique, tout en espérant tirer bientôt avantage des conséquences politiques et économiques de cet essai !

Ces points permettent d'esquisser le problème. Si imposante que soit la procédure d'autorisation de l'utilisation des OGM sur le territoire suisse, les instances qui en sont

chargées ont été impuissantes à juger du sens d'une recherche scientifique caricaturalement dénuée d'intérêt. Il est pour le moins étrange qu'aucun espace de délibération au sein des institutions de la recherche publique n'ait permis de détecter la faiblesse de ce projet, avant qu'il soit examiné par la Commission fédérale d'éthique pour le génie génétique dans le domaine non humain et par la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique. Mais il est tout aussi surprenant que le préavis négatif de la Commission fédérale d'éthique ait été à ce point négligé.

A l'évidence, cette autorisation relève de l'idéologie, non de la raison. Elle soulève la question de savoir si la société peut remettre en cause certains travaux de recherche jugés inutiles ou indésirables, ou s'il s'agit d'un domaine tabou, placé hors de la sphère de décision et de contrôle des autorités publiques. Nous demandons que la recherche soit démocratiquement contrôlée, à défaut d'être conduite en fonction d'un intérêt public prépondérant. Le Parlement est loin d'en prendre le chemin : au lieu de renforcer l'OFEFP, véritable coordinateur des procédures d'autorisation en ces domaines très controversés, il vient de l'amputer de près de 15% de son budget. Un scandale.

Le non-sens scientifique a une signification politique. Il est grand temps de s'en rendre compte. De la recherche publique, nous attendons mieux. Et des autorités publiques, qu'elles soient chargées d'en contrôler les orientations et les choix.

Gérard Vuffray et Sylvain Fattebert

secrétaires respectivement d'Uniterre et de StopOGM